

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00086

Numéro SIREN : 401 080 585

Nom ou dénomination : AISNE SUD ALU

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2020 sous le numéro de dépôt 153

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SOISSONS

76 rue Saint-Martin
02200 Soissons

AISNE SUD ALU
avenue Gustave Eiffel -
BP 187
02400 Chateau Thierry

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : AISNE SUD ALU

Numéro RCS : 401 080 585

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 1995B00086

Adresse : avenue Gustave Eiffel
02400 Château-Thierry

Numéro du Dépôt : 2020R000153 (2020 272)

Date du dépôt : 15/01/2020

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 17/12/2019

-

Délivré à Soissons le 15 janvier 2020

Le Greffier,



**SARL AISNE SUD ALU
ASA
BP 187
RUE GUSTAVE EIFFEL
02405 CHATEAU THIERRY
sarl au capital de 100.000 Euros
RCS Soissons 401 080 585 00011**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17/12/19**

L'an deux mille dix neuf,
Le 17 Décembre,
A 15 heures,

Les associés de la SARL ASA, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, divisé en 2000 parts de 50 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 2000 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Duverger Eric, gérant associé.
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du gérant,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gérance expliquant les raisons pour lesquelles M. Duverger Eric démissionne de son poste de gérant. Il entend prendre prochainement sa retraite.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Mr Duverger Eric de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2020 et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant associé Mr Yvain Duverger né le 07 mai 1986 à Laon (02), demeurant 51 Faubourg d'Epernay 51170 Fismes, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2020.

Parallèlement à l'exercice de son mandat social, **Mr Duverger Yvain** continuera d'exercer les fonctions salariées de dessinateur - métreur dans les mêmes conditions et avec tous les droits et obligations résultant de son contrat de travail. Celui-ci subsistera en cas de cessation des fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr Duverger Yvain entre en séance, déclare qu'il accepte les fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2020 et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

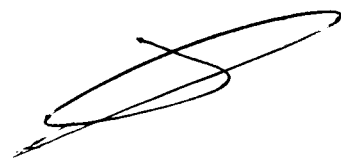
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale autorise que la rémunération brute globale de M. Duverger Yvain passera à compter du 1er janvier sur une base annuelle ne pouvant pas dépasser deux fois le plafond de la sécurité sociale sans autorisation expresse d'une assemblée lui accordant, soit actuellement 81.048 euros.

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment de son salaire brut (base 35 heures) de 2.600 euros pour ses fonctions de dessinateur - métreur, il percevra une rémunération brute complémentaire en qualité de gérant de 1.000 euros.

Il sera remboursé en outre, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



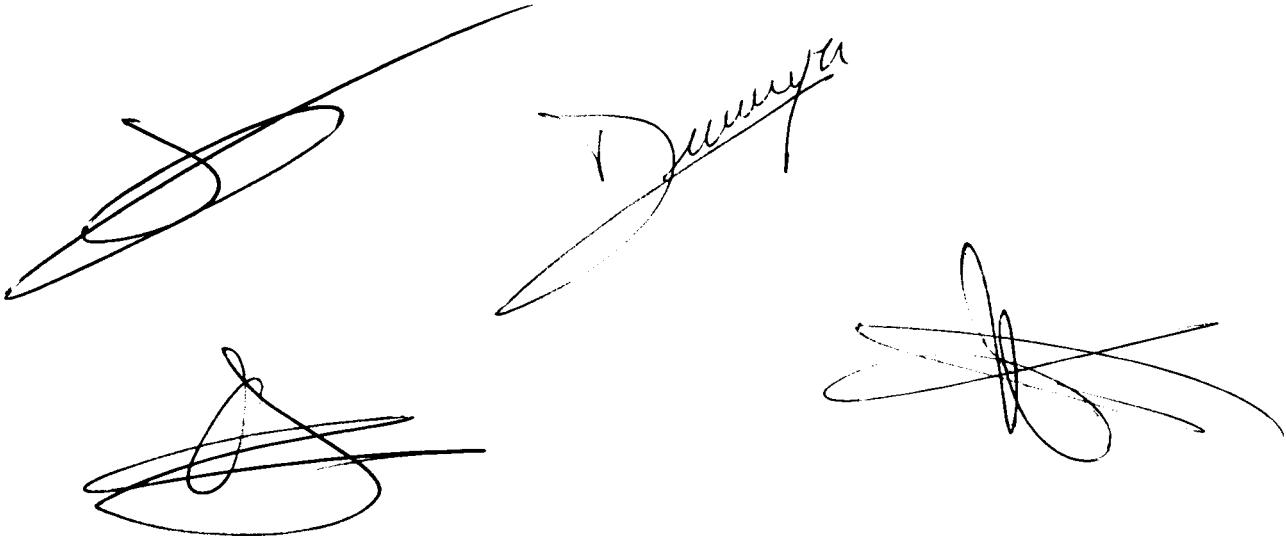
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Four handwritten signatures in black ink are present on the page. The top-left signature is a large, sweeping loop. The top-center signature is more legible, appearing to start with a 'D' followed by several loops. The bottom-left signature is a smaller, more compact loop. The bottom-right signature is a complex, multi-looped scribble.